

Alès - Les solutions de stationnement en ville pour les fêtes

Afin de soutenir le commerce local, la municipalité d'Alès a mis en place plusieurs actions pour faciliter le stationnement en centre-ville : heures de stationnement offertes, parkings gratuits ou arrêts minute sont à utiliser en cette période de fêtes.

Moins d'une heure, c'est gratuit !

Depuis le mois de septembre 2024, les modalités de stationnement dans le centre-ville d'Alès ont évolué : désormais, moins d'une heure c'est gratuit, que l'on se gare dans les parkings souterrains ceinturant le cœur de ville ou en surface, dans les rues, qu'elles soient proches ou éloignées de l'hyper-centre.

À noter qu'en cette fin d'année, le parking de la basse place Péri (devant le nouveau campus du lycée de La Salle) reste ouvert aux véhicules, avec une cinquantaine de places disponibles.

Le parking du Bas Gardon 100 % gratuit

Alors que les forains ont pris leurs quartiers sur le champ de Foire de l'avenue Jules Guesde, la municipalité d'Alès a ouvert gratuitement les barrières du parking du Bas Gardon. Le stationnement y sera gratuit jusqu'au 15 janvier 2025 sur les 450 places disponibles. Rappelons que des places sont également gratuites à la gare routière et sur une partie du square Sauvages.

Les tickets commerçants pour de la gratuité en plus

Afin d'offrir du temps de stationnement gratuit supplémentaire aux automobilistes, la municipalité d'Alès a lancé une expérimentation avec 36 commerçants volontaires du centre-ville et les étaliers du marché provisoire des Halles de l'Abbaye : lorsque vous faites vos achats, ils peuvent, selon leurs propres modalités (montant d'achat minimum), vous offrir des tickets de gratuité de 30 minutes utilisables immédiatement (dans les parkings de structure des Martyrs-de-la-Résistance, de La Maréchale et du Centr'Alès).

Au total, 9 250 tickets ont été édités et peuvent vous permettre de cumuler jusqu'à 3 heures de stationnement gratuit.

En ces fêtes de fin d'année, les commerçants alésiens ont donc à offrir quelque 4 600 heures de stationnement à leurs clients.

Les arrêts minute

Dans la rue Edgard Quinet, dans la rue Michelet, devant les Halles provisoires installées sous la place de la Mairie ou autour de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste notamment, plusieurs places "arrêt minute" sont proposées : une limite de temps de 20 minutes est imposée afin de faciliter la rotation des véhicules.

Attention à ne pas dépasser cette limite de temps : afin que chacun joue le jeu, la police municipale d'Alès va effectuer des contrôles réguliers de ces places de stationnement.